

Disparition du gibier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 19

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 8 Mai 1875.

L'une des habitudes, ou plutôt l'une des cérémonies les plus curieuses du canton de Glaris, est, comme on le sait, la *Landsgemeinde*, réunion publique et à ciel ouvert de tous les citoyens actifs, qui a lieu chaque année le premier dimanche de mai.

Quoique nous ayons déjà parlé une fois de cette assemblée, les lignes suivantes, qui donnent plusieurs détails peu connus, nous paraissent devoir prendre place dans nos colonnes. Du reste, le vent de la révision, si souvent âpre et glacé, emporte tellement de choses qu'il est bon de conserver au moins dans l'histoire ou les chroniques tout ce qui intéresse la vie cantonale.

« Le premier dimanche de mai, les campagnards arrivent en foule au chef-lieu du canton ; dès sept heures du matin, les cafés, restaurants, etc., fourmillent de visiteurs de toutes classes, depuis le riche fabricant à l'humble ouvrier. Vous dire ce qu'il se consomme de viande, saucisse, salé, beignets, gâteaux, etc., ce jour-là, est impossible.

» A neuf heures, la partie officielle de la fête commence : les cloches font entendre leur son harmonieux, et une compagnie d'infanterie vient se placer devant l'hôtel-de-ville, tandis que MM. les conseillers arrivent l'un après l'autre, tous salués par un roulement de tambour et par un « en parade, marche ! » La porte d'entrée est occupée par la gendarmerie. Le conseil (*Landrath*) délibère encore jusqu'à onze heures et demie, et à midi le départ des citoyens pour la place de la *Landsgemeinde* s'effectue.

» Le cortège, précédé de la musique militaire du canton et une demi-compagnie de soldats, s'ouvre par quatre huissiers en grande tenue, pantalon noir, habit rouge et chapeau gancé ; l'un d'eux porte un sceptre et le second le glaive de la justice ; ensuite vient le Landammann, suivi du Conseil d'Etat et de tout le Grand Conseil ; une demi-compagnie d'infanterie ferme la marche.

» Une vaste estrade circulaire pouvant contenir quatre à cinq mille personnes s'élève sur la *Landsgemeindeplatz* ; dans le milieu de l'enceinte se trouvent le landammann et les deux conseils ; l'assemblée des citoyens se place sur les contours de l'estrade. La discussion s'ouvre par la prestation du

serment d'usage, dont l'un des conseillers fait lecture de vive voix ; à la fin, chaque personne présente doit, en élevant la main, répéter : « Je le jure ! » Les délibérations prennent alors leur cours habituel.

» Il est vraiment intéressant de voir et entendre cette nombreuse assemblée délibérant ainsi en plein air, vis-à-vis d'une nature aussi grandiose : d'un côté, l'immense pyramide du Glärnisch s'élevant presque perpendiculairement à 8000 pieds au-dessus de Glaris ; de l'autre côté, le Schild et le Wiggis, et dans le fond la masse du Tödi avec ses neiges et ses glaciers.

» A l'aspect de cette antique coutume républicaine, de cette *landsgemeinde*, où chacun peut exprimer ouvertement sa pensée et ses opinions politiques, où personne n'est soumis à aucune pression quelconque, où tous les cœurs battent pour la patrie et ses institutions, on sent comme un souffle de liberté passer sur ces têtes de républicains, qui délibèrent ensemble sur les lois de leur canton. »

Disparition du gibier.

Un vieillard racontait, vers 1810, qu'il prenait des bécasses par douzaines dans un petit bosquet servant d'abri aux vaches pendant l'été. Depuis que les forêts sont fermées au parcours du bétail et que celui-ci n'y laisse plus ses déjections, dans lesquelles naissent certains vers, le mets favori des bécasses, celles-ci ont disparu.

Il y avait alors un grand nombre de viviers et d'étangs : chaque monastère, chaque ville, chaque maison noble en avait un ou plusieurs. Beaucoup de moulins ne pouvaient marcher sans réservoirs. Toutes ces pièces d'eau avaient aussi leur gibier particulier, depuis la loutre, ce loup des rivières, jusqu'au timide plongeon. Là, des sarcelles, des poules d'eau, des canards, des oies, en hiver, s'abattaient par douzaines.

Par une adroite subtilité théologique, la chair de tous ces animaux était assimilée à celle du poisson. On en avait fait viande de carême. En ce bon temps, on interdisait sévèrement au peuple, durant de longs carêmes, toute espèce de viande, tout produit des animaux, en sorte que les œufs, le lait, le beurre, le fromage étaient réputés comme viande et défendus, tandis que la grasse sarcelle et ses compagnes arrivaient saintement sur la table des privilégiés,

comme chair aussi maigre que carpe ou brochet. Mais c'était la faute de Moïse, qui, en racontant à sa manière la création du monde, a dit que Dieu fit les poissons et les oiseaux le même jour, et qu'il vit que cela était bon. De là, rien de si naturel que les interprétateurs de la Genèse trouvent aussi que ces deux chairs sont également bonnes.

Avec le dessèchement des étangs, le défrichement des bords des rivières, tout le gibier d'eau a disparu. C'est à peine si, en hiver, on remarque encore quelques égarés. Le merle d'eau et le brillant martin-pêcheur, naguère encore si communs, deviennent toujours plus rares.

Lorsque nos hautes montagnes étaient encore couvertes de grands sapins, les coqs de bruyère y étaient très nombreux; on en voyait souvent en parcourant les sommités du Jura.

Les oiseaux de proie étaient aussi fort communs. J'ai élevé et gardé pendant plusieurs années un aigle noir pris tout jeune et dont la mère faisait la chasse aux agneaux. J'ai tué de nombreux faucons et des vautours qui nichaient dans le pays et dévastaient les colombiers et les basse-cours. Deux espèces de milans, dont une très grande, venaient chaque été purger les prairies de reptiles et de souris, en compagnie de la buse et de la boudrée. Combien de fois j'ai tué des cresserelles au moment où elles allaient fondre sur des alouettes et des pies-grièches poursuivant des oiseaux beaucoup plus grands qu'elles, tels que des merles et des geais. Eh bien, de tous ces oiseaux de proie, il n'en reste plus qu'un très petit nombre. Il en est de même des oiseaux de nuit: le chat-huant, le hibou, l'effraie étaient très nombreux, au grand profit des campagnes, que ces oiseaux de nuit purgeaient de souris.

Certaines roches ont gardé le nom des faucons qui y établissaient leurs nids. C'est là qu'on allait prendre, en grand péril, pour en fournir les prévôts des chapitres de St-Imier, de Moutier, de Ste-Ursanne, l'évêque de Bâle et chaque seigneur possédant des droits de chasse. Ces personnages ne paraissaient à l'église que le faucon sur le poing, en signe de leurs droits. Quand l'archidiacre de Moutier faisait ses tournées pastorales et la visite des églises de son décanat, chaque année bissexile, il n'arrivait dans les paroisses qu'à cheval, et l'on devait fournir une poulette à son faucon. L'évêque et les prévôts précités voulaient-ils tenir leurs plaids ou assises annuelles, ils ne s'y rendaient qu'à cheval et le faucon sur le poing. On devait alors fournir à celui-ci un perchoir garni de volailles, à moins que son maître n'aimât mieux aller s'ébattre aux champs pour chasser cailles et perdrix, pendant que le lieutenant présidait la cour de justice. Si, en passant près d'un étang, le prélat apercevait un héron, l'échassier devait se hâter de déployer ses grandes ailes, de tendre en arrière ses longues jambes et de s'élever dans les airs. Le faucon était aussitôt déchaperonné, et, dès qu'il avait aperçu la proie, il s'élançait à sa poursuite, s'efforçant de prendre le dessus pour fondre ensuite sur sa victime

et la déchirer du bec et des serres. Vainement, le héron s'élevait jusque dans la nue, le faucon montait, montait toujours, jusqu'au moment où il croyait pouvoir se précipiter sur l'échassier. Mais si, par trop de précipitation, il n'avait pas soin d'éviter le bec redoutable du héron, il lui arrivait de s'y enfermer comme un duelliste furibond sur l'épée d'un prudent adversaire. (Rameau de Sapin.)

Les grandes entreprises lausannoises.

III

La place du Flon.

Dans notre précédent article, nous avons vu les ouvriers mineurs achevant la percée de la colline de Montbenon. Aujourd'hui, si nous pénétrons dans ce tunnel, nous trouverons son aspect intérieur considérablement modifié; ce n'est plus cette galerie boisée, étroite et sombre, où l'on osait à peine s'aventurer il y a quelque mois; c'est maintenant une voûte superbe, haute de 20 pieds et large de 30, où la voix résonne, se répercute, et qui, vue à la faible lumière des lampes, a quelque chose de mystérieux et d'imposant.

A l'extrémité septentrionale du Grand Pont et près de la balustrade, on remarque un piquet rouge et blanc, planté dans le jardin Pittet, qui marque exactement la direction du pneumatique; c'est-à-dire que lorsque ce vaste tunnel sera achevé, les personnes placées sur ce point pourront facilement voir, à travers la colline, les voyageurs et les omnibus circuler devant la gare de la Suisse-Occidentale.

Qu'on se représente maintenant le mouvement et le coup-d'œil de la place du Flon, lors de l'exploitation de la ligne: En face du tunnel, une jolie gare, où l'on verra alternativement partir et arriver une foule de voyageurs, les uns gravissant le long escalier conduisant à l'angle de l'hôtel du Grand Pont, les autres suivant les routes d'accès partant, l'une de la place Bel-Air, l'autre de la place de Pépinet, tandis que des locomotives à air comprimé circuleront en tous sens avec des wagons de marchandises sur les voies de garage.

Encadrée au midi par les côtes boisées de Montbenon, que soutiendra l'arc monumental du front du tunnel avec ses murs en aile; à l'occident par le vallon qui se resserre entre les bosquets verdoyants et les coteaux de vignes, à l'orient par les arches du Pont Pichard, la grande place du Flon offrira un aspect éminemment pittoresque et grandiose.

Dans quelques années, nul ne se souviendra de ce vallon, où le ruisseau charriait les détritiques des fabriques, les eaux putrides des égoûts; nul ne se souviendra des moulins dont le tic-tac est déjà si loin de nous; nul ne croira que la loge maçonnique, qui recherche ordinairement la solitude, ait pu, pendant de longues années, professer ses mystères dans ce lieu ouvert maintenant à la lumière et à l'activité du siècle.

Il y avait cependant là de charmantes habitations,